

Conseil Municipal du 08 avril 2019 – 20 h 00

1 - Compte rendu du CM du 4 février 2019 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Mme le Maire présente le compte administratif au titre de l'année 2018 ainsi que le compte de gestion.

Section de fonctionnement :

Budget prévisionnel : 2 390 632 €

Dépenses : 1 638 749 €

Recettes : 1 796 705 €

Excédent de fonctionnement : 157 956 €

Section d'investissement :

Budget prévisionnel : 657 248 €

Dépenses : 170 783 €

Déficit de l'année 2017 reporté : 152 637 €

Recettes : 568 406 €

Excédent de la section d'investissement : 244 986 €

Dépenses prévues en 2018 restant à réaliser en 2019 : 60 628 €

Couverture du déficit d'investissement des années antérieures : 184 538 €

Excédent de l'exercice transféré à la section de fonctionnement : 1 027 246 €

Le compte administratif et le compte de gestion sont soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Votes à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats :

842 887 € solde disponible - Vote à l'unanimité par l'assemblée délibérante

4 - Budget communal 2019

- Taxes directes locales - Rappel des taux 2018 pour la commune :
 - TH : 17.27 %
 - TFB : 25.33 %
 - TFNB : 60.97 %

Mme Le Maire propose de ne pas augmenter les taux de ces taux de fiscalité locale directe pour l'année 2019.

Vote à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

- Budget primitif 2019

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 742 074 €

Recettes : 2 742 074 €

Section d'investissement :

Dépenses : 835 193 €

Recettes : 835 193 €

Total des deux sections : 3 577 267 €

Présentation des principaux investissements 2019 par Mme le Maire

Le budget 2019 s'articulera autour des projets suivants :

- Aménagement de l'ancien bar « Le Terminal » en local fonctionnel pour un commerce multi service
- Reprise du chauffage à l'école maternelle Jean Macé (changement de la tuyauterie et installation d'une chaudière au gaz)
- Reprise du chauffage au local 3 rue André Bouillot ainsi que sa mise en accessibilité
- Changement des fenêtres et peinture des persiennes de l'ensemble de la mairie,
- Changement et/ou remise à niveau du mobilier urbain
- Equipement des services techniques (camion, motobineuse, tondeuses etc..)
- Aménagement des deux terrains de foot (stabilisé et terrain d'honneur)
- Rénovation du sol de l'agorospace du bourg.

Vote des membres du conseil municipal : 16 voix pour et 3 abstentions.

- Subventions

Présentation par Mme Eliane Quillivic, Adjointe en charge de la vie associative, de l'ensemble des demandes validées par la commission.

Vote :

2 élus n'ont pas la possibilité de voter étant au conseil d'administration des associations concernées. Le vote est donc scindé.

1^{er} vote sauf Amicale laïque et Comité des fêtes 18 voix favorables

2^{ème} vote avec Amicale laïque et Comité des Fêtes 15 voix favorables

5 – Budget lotissement du Centre Bourg 2019

- Compte administratif et compte de gestion 2018 :

Section de fonctionnement :

Budget prévisionnel : 200 915 €

Dépenses : 152 695 €

Recettes : 150 543 €



Section d'investissement :

Budget prévisionnel : 351 830 €

Dépenses : 89 563 €

Recettes : 152 695 €

Déficit de la section de fonctionnement : 2 152 €

Vote de l'assemblée délibérante : 18 voix 1 abstention

- Budget primitif 2019 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 141 716 €

Recettes : 141 716 €

Section d'investissement :

Dépenses : 229 127 €

Recettes : 229 127 €

Rappel : il reste 2 terrains à la vente à 32 € le m2.

Vote de l'assemblée délibérante : 18 voix 1 abstention

6 - Ages et Vie

Rappel du projet par Mme Le Maire :

Présentation :

« Lieu de vie, lieu de soin, la maison Ages & Vie est une solution adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2-3-4).

C'est un nouveau domicile conçu pour 7 personnes âgées seulement, qui y trouvent, auprès d'auxiliaires de vie présentes 24h/24h, les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible.

Le cadre de vie à taille humaine est apaisant, sécurisant, familial et intergénérationnel (le personnel dispose de logements de fonction au sein du bâtiment).

Chez Ages&Vie chaque personne âgée est unique, l'individu est respecté.

Si vous habitez en Bourgogne - Franche-Comté, il y a sans doute une maison Ages&Vie près de chez vous ! Suivez l'onglet « Qui et où sommes-nous », pour découvrir nos sites actuels et futurs, et n'hésitez pas à nous contacter si vous recherchez une solution pour vous ou un parent.

Ages&Vie est une structure indépendante et dynamique (160 emplois créés depuis sa fondation en 2006). Nous nous développons en nouant des partenariats avec les collectivités locales (communes, agglomérations, départements) désireuses de développer sur leur territoire des solutions complémentaires à l'EHPAD.

Chaque nouvelle implantation Ages&Vie est financée en faisant appel à des particuliers-investisseurs, qui trouvent chez Ages&Vie un investissement immobilier solide et à loyers garantis, sans souci de gestion et fiscalement attractif, appuyé sur un projet humain de qualité.



Quelle que soit votre attente, nous vous souhaitons une bonne navigation sur notre site, en espérant que vous y trouverez l'information nécessaire ! »

Espace studio de 30 m² environ. Pour 7 logements 3 auxiliaires de vie se relayent pour toutes les tâches telles que cuisine, aide à la toilette....

Loyer + charges = 1 500 €

Un terrain détenu par un particulier situé à proximité de la salle Omnisport pourrait convenir.

Pas d'investissement de la part de la commune.

Mme le Maire propose au CM de formuler une demande. Vote à l'unanimité.

7 - RGPD

Madame le Maire rappelle les modalités d'adhésion à la prestation de mutualisation de la fonction de Délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO) afin d'accompagner la commune dans la mise en conformité avec le RGPD (Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel).

Le DPO mutualisé du Centre de gestion et son équipe se chargeront de remplir, pour le compte de la commune, les fonctions de délégué à la protection des données et notamment :

L'assemblée délibérante vote favorablement à l'unanimité pour le conventionnement avec le CDG 71 pour la mise en œuvre et autorise Mme Le Maire à signer la convention.

8 – Animations d'été à la Briqueterie

Tarifification des manifestations d'été qui ne sont pas liées aux visites où un tarif existe déjà : il est proposé de voter un tarif à 1 € ajouté au tarif d'entrée.

Après avoir débattu, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal que ce point soit de nouveau examiné à la prochaine séance afin de permettre une réflexion sur ce sujet.

9 – QD

- Doléances
Mme Le Maire énonce les différentes doléances parvenues à la mairie.

- Information CCM :
 - . pacte territorial
 - . Expérimentation covoiturage
 - . Infos compostage et broyage
 - . Mise en place d'un accès d'un site interactif pour signalement par les citoyens des problèmes divers (voirie, OM...etc) - Plus d'informations seront transmises au prochain bureau municipal ainsi qu'au prochain conseil municipal.

Fin de séance à 22 h 10.

